

Département de la DORDOGNE

Commune de Neuvic



Règlement de Consultation

Réindustrialisation du site « ex Marbot »

Installation de nouvelles activités – travaux de réhabilitation

L'avis a été envoyé à la publication le 13 octobre 2014

Date limite de réception des offres : **Mercredi 29 octobre 2014 à 11 heures**

<i>Maître d'ouvrage :</i>	<i>Maître d'œuvre :</i>
<i>Mairie de Neuvic 8, Avenue du Général De Gaulle - 24190 NEUVIC Tél. :05-53-82-81-80 Fax : 05-53-82-81-81 mairie.neuvic@libertysurf.fr</i>	<i>Jean-Pierre GAROT 34 Bis, rue de Tivoli – BP 40 055 17130 MONTENDRE Tél. : 05-46-70-33-11 Fax : 05-46-70-79-70 jpg@cabinet-garot.com</i>

SOMMAIRE

	Pages
<u>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	
2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2.2 Maîtrise d'oeuvre	3
2.3 Décomposition en Tranches et en lots	3
2.4 Mode de dévolution	3
2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)	3
2.6 Solutions de base	3
2.7 Options	3
2.8 Variantes techniques	3
2.9 Mode de règlement	3
2.10 Délai d'exécution	4
2.11 Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.12 Délai de validité des offres	4
2.13 Propriété intellectuelle des projets	4
2.14 Dispositions relatives aux travaux intéressant la « Défense »	4
2.15 Garantie particulière pour matériau de type nouveau	4
2.16 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé	4
2.17 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain	4
2.18 Sous-traitance	4
<u>ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES</u>	5
<u>ARTICLE 4 - ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
<u>ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES</u>	7
<u>ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	7

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché à procédure adaptée à pour but :

La réindustrialisation du site « ex Marbot » - Installation de nouvelles activités
– travaux de réhabilitation

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie par les articles 27 et 28 du code des marchés publics. Elle est soumise aux dispositions des articles 43, 44, 45, 46 dudit code.

2.2 Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre sera assurée par :

Jean-Pierre GAROT
34 Bis, rue de Tivoli – BP 40 055
17130 MONTENDRE
Tél. : 05-46-70-33-11
Fax : 05-46-70-79-70
jpg@cabinet-garot.com

2.3 Décomposition en tranches et en lots

Le marché comporte 7 lots :

- Lot 1 – Gros œuvre / dallage
- Lot 2 – Menuiserie extérieure et serrurerie
- Lot 3 – Cloisons / menuiseries / plafonds
- Lot 4 – Electricité CFO / CFA
- Lot 5 – Plomberie / sanitaire
- Lot 6 – Peinture
- Lot 7 – Carrelage / faïence

2.4 Mode de dévolution

Un marché sera conclu pour chacun des lots.

2.5 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières.

2.6 Solutions de base

Le dossier de consultation comporte 1 solution de base, les candidats devront répondre à la solution.

Cependant, il est bien précisé que les quantités figurant sur le cadre de détail estimatif remis avec le dossier d'Appel d'Offre devront être vérifiées par les entreprises qui apporteront les éventuelles modifications nécessaires et les justifications qui en découlent.

Enfin, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre se réservent la possibilité d'ôter à l'entreprise retenue certaines prestations prévues au marché sans que cela n'affecte le montant des autres prestations.

2.7 Options

Néant

2.8 Variantes techniques

Elles ne sont pas autorisées.

2.9 Mode de règlement

Les travaux seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuel, seront payées dans un délai global de 40 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre forme de formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux applicable par la BCE majoré de sept points.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception du projet de décompte par le maître d'œuvre.

2.10 Délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés dans l'acte d'engagement.

2.11 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres sera de **120 jours**.

2.13 Propriété intellectuelle du projet

Sans objet.

2.14 Dispositions relatives aux travaux intéressant la « Défense »

Sans objet.

2.15 Garantie particulière pour matériau de type nouveau

Sans objet.

2.16 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

La présente opération est soumise aux dispositions concernant la santé et la sécurité des travailleurs prévues dans la loi 93-1418 du 31 décembre 1993.

2.17 Mesures particulières concernant la propreté du site urbain

Aucune stipulation particulière.

2.18 Sous-traitance

En cas de recours à la sous-traitance, justifié par une insuffisance technique partielle, le candidat devra impérativement préciser :

- le ou les principaux sous-traitants auxquels il fera appel,
- la nature et le volume des prestations qui seront sous-traitées,

L'absence de telles précisions conduirait la commission à écarter l'offre du candidat, faute de pouvoir apprécier sa réelle capacité à réaliser une part effective et essentielle des prestations faisant l'objet du marché.

Le candidat s'engage par ailleurs, sur simple demande du maître de l'ouvrage, à produire le ou les contrats de droit privé passés avec son ou ses sous-traitants proposés dès la remise de l'offre.

L'offre devra désigner tous les sous-traitants et préciser dans l'acte d'engagement les parties qu'ils exécuteront à la place du titulaire, sauf pour les parties dont le montant est inférieur à 600.00 euros.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://marches-securises.fr> : les demandes de transmission de dossier par email ou courrier sont acceptées.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- les pièces ci-après indiquées :

Désignation	Objet
Situation juridique	
Imprimé DC1	Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants.
Imprimé DC2	Déclaration du candidat destinée aux candidats établis en France.
Imprimé NOTI2	Etat annuel des certificats reçus.
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
Capacité économique et financière références requises	
Effectifs	Effectifs moyens annuels des 3 dernières années
Moyens matériels	Liste des moyens matériels et humains de l'entreprise ainsi que leur plan de charge
Références	Références pour chantiers similaires

Sous traitants	Liste des sous traitants que le candidat envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage après conclusion du marché
----------------	--

- L'Acte d'engagement : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), cahier ci-joint à accepter sans modification (Cachet et signature en première et dernière page).
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T .P.), cahier ci-joint à accepter sans modification (Cachet et signature en première et dernière page).
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.), à compléter, tamponner et signer en première et dernière page.
- Un mémoire méthodologique contenant :
 - des indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs,
 - un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée des différentes étapes du chantier,
 - des indications concernant les procédés et les moyens (humains et matériels) d'exécution envisagés.

Toutes les pièces devront être tamponnées et signées en premières et dernières pages.

ARTICLE 4 – ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES

Elimination des Candidats :

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination et critères de jugement des candidats seront les suivants :

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés,
- candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes,

-candidats dont les moyens techniques et humains et les références techniques sont insuffisantes par rapport à la prestation demandée.

Jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du CMP.

Ces conditions prévoient notamment :

- l'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation,
- la prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.

Les critères intervenant pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Le prix..... 40%**
- **Mémoire méthodologique et moyens 40%**
- **Les références équivalentes de moins de 3 ans 20%**

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier le marché avec le (ou les) candidat(s) choisi(s).

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les concurrents transmettent leur offre sous pli cacheté :

L'enveloppe sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat conformément à l'article 3 du présent règlement. Elle portera les mentions suivantes :

**MAPA POUR LES TRAVAUX
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

Réindustrialisation du site « ex Marbot » Installation de nouvelles activités – travaux de réhabilitation

Cette enveloppe sera remise contre récépissé ou adressée par voie postale par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse ci-après : **MAIRIE DE NEUVIC - 8 Avenue du Général de Gaulle – 24190 NEUVIC**

Avant Mercredi 29 octobre 2014 – 11 heures - Tout plis remis ou arrivé après l'heure indiquée ne sera pas pris en compte.

Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 18 h, et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements techniques,

**Jean-Pierre GAROT - 34 Bis, rue de Tivoli - BP 40 055 - 17130
MONTENDRE - Tél. 05-46-70-33-11 - Fax 05-46-70-79-70
jpg@cabinet-garot.com**

ou administratifs,

**Mairie de Neuvic - tél. 05 53 80 81 86 - fax 05 53 82 81 81,
lydie.grellier@libertysurf.fr**

La visite du site peut être envisagée librement par les candidats afin d'appréhender l'étendue des travaux ainsi que les difficultés techniques qu'il pourra rencontrer notamment au niveau de l'exutoire à la rivière.

A Neuvic, le 13 octobre 2014
Le Pouvoir Adjudicateur, ROUSSEL
François